MODELE 1988 ANNEXE VII

## CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

inscrit sous le n° 3111 ou le n° 3114 du code APE (1)

inscrit sous le n°3115 du code APE(1)

demeurant a			lei.		
déclare avoir monté sur le véhicule désig	né ci-après et	appartenant à (non	n et adresse):		
La carrosserie suivante :	riculá conc ró	contion complémen	taire compte topu de ce que:		
et certifie que le véhicule peut être immat - le chassis est resté conforme au type de	Charles of the second of the s				
			R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et de	es arrêtés pris en son	
- le porte à faux AR du véhicule, non com	pris les ferrur	es et charnières.(X	= 3,57 m), satisfait aux limites minimale	(1,90 m) et	
maximale (5,00 m) fixées par le d	constructeur:	- dans sa notice d			
		- dans l'accord joi	nt de son service technique (1)		
et la longueur des ferrures est inférieure		- 6-i			
- les polas et charges sur les essieux son prévues par le constructeur	it egaux ou su	perieursaux charge	s au sol minimales et inférieurs ou égaux aux ch	narges au soi maximales	
	n'excède pa	s celle fixée par le	constructeur (2,55 m).		
			véhicule spécialisé non affecté au transport de	marchandise (RESP, SR	RSP,
-VASP, sauf VASP-BOM).					
-le véhicule ne sera pas immatriculé sou	s un double g	enre et (ou) une doi	uble carrosserie.		
CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (	2)		- Poids total autorisé en charge : PTAC =	28000	kg
Genre (3): SREM			- Poids à vide (avec carrosserie) (6) =	6720	kg
Carrosserie (4): PTE ENG			PV = PC + M + Ca =		kg
Marque: SAMRO			PC : Poids du chassis cabine en ordre de r	marche comprenant :	
Type: SD28VJ			réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager,		
N° d'identification : VK1SD28VJF	PA400042		sans porte-roues ni roue de secours, avec		
Nombre de places assises (conducteur compris):			M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.		
Empattement: F = 8,105 m		Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.			
F'(5) = m		- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6)			
DIMENSIONS DU VEHICULE CARROS	SE (hors tou		(ou sous pivot remorque):		
Longueur L =	13,420	m	PV.AV =	2740	kg
Largeur I =	2,550	m	- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrièr	e du véhicule carrossé (6	
Surface L x I =	34,221	m	PV.AR =	3980	
CARACTERISTIQUES DE LA CARROS	SERIE:		- Poids du conducteur et de ses passagers :		
Longueur utile du chargement : T=	12,700	m	p = 75 kg x (conducteur + passagers ) =	0	kg
Porte à faux arrière du véhicule : X=	3,950	m	- Poids du conducteur et des passagers sur l	(ou les) essieu(x) avant	M. H.L. HILLS
Longueur des ferrures et charnières :c=	0,380	m	(7):		
Distance du centre de gravité du chargen	nent à l'axe de	e la force, (ou de	(cas de cabine avancée)(1) p.AV = p =	0	kg
la résultante des forces), appliquée(s) au		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	(cas de cabine normale)(1)p.AV = 2p/3 =		kg
arrière :			- Poids du conducteur et des passagers sur l	' (ou les) essieu(x) arrièr	
Y =	2,780	m	(7):		
Porte à faux arrière utile Xu = T/2 - Y =	3,570	m	(cas de cabine avancée)(1) p.AR = 0 kg	0	Kg
Distance du centre de gravité du chargen	nent à l'axe de	e la force, (ou de	(cas de cabine normale)(1)p.AR = p/3 =		kg
la résultante des forces), appliquée(s) au					
avant, ou à l'axe du pivot :			- Chargement : Ch = PTAC - PV - p =	21280	kg
F'-Y=	5,325	m			

(1) Barrer la mention inutile

Le constructeur, soussigné

Le carrossier-constructeur, soussigné

- (2) Voir la notice descriptive
- (3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux indiqués sur la notice descriptive.
- (4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.
- (5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces ) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieux arrière.
- (6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
- (7) Dans le cas de cabine "hors série" p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.